

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME DE BASKETBALL

Association n° W632001116 - SIRET : 414 230 227 000 12 - Code NAF / APE 9312 Z
IBAN FR76 1027 8116 1000 0202 1820 985

Clermont-Ferrand, le mardi 30 juin 2020,

Gérald NIVELON

Président du Comité Départemental du Puy-de-Dôme de Basketball

A

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Clubs du Comité du Puy-de-Dôme,

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Clubs du Comité du Cantal et du Comité de l'Allier soumis à une dérogation spéciale, de BB BRIOUDE,

Mesdames et Messieurs les licencié(e)s Hors Association,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur,

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous un ajustement de l'horaire ainsi que le site de l'Assemblée Générale.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME DE BASKETBALL

est convoquée :

DIMANCHE 06 SEPTEMBRE 2020

Emargement et opérations de vote de 09h15 à 10h00

Assemblée Générale à partir de ~~10h15~~ 10h00

A

**MAISON DES SPORTS DE CLERMONT-FERRAND
PLACE DES BUGHES**

Conformément aux Statuts adoptés le 28 juin 2019 à ST-PRIEST-BRAMEFANT, les clubs du département du Puy-de-Dôme, ceux de la Haute-Loire, de l'Allier et du Cantal soumis à une dérogation spéciale devront être représentés par leur Président en exercice ou une personne licenciée de ce club au jour de l'assemblée âgée d'au moins 16 ans et possédant un mandat écrit signé du Président **sous peine d'une amende de 160 euros** (le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis).

Une copie de **licence validée** ou d'un **trombinoscope sur laquelle figure la licence validée** pour la **saison 2020-2021** devra être présentée lors de la vérification des pouvoirs.



63, Avenue Barbier Daubrée
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 92 48 54

<http://www.basket63.com>
Courriel : contact@basket63.com



web

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Conformément aux Statuts de la Fédération Française de Basket Ball adoptés le 20 octobre 2018 à AVIGNON et modifiés le 12 octobre 2019 à VITTEL ainsi qu'au Règlement Intérieur en vigueur de la Fédération, il est fait appel à candidature pour pourvoir les postes de représentants dans le collège départemental pour l'Assemblée Générale Elective de la Fédération qui se déroulera à PARIS le samedi 19 décembre 2020.

- **2 postes à pourvoir**

Est éligible toute personne, licenciée à la Fédération et à jour de sa cotisation au jour de l'élection. La création de sa licence doit être antérieure d'au moins six mois* à la date de dépôt de sa candidature. Un délégué ne peut détenir qu'un seul mandat.

** Lorsque l'Assemblée Générale se tiendra après le 30 juin 2020 (fin de la saison sportive 2019/20), et si les candidats sont à nouveau licenciés avant la date de l'Assemblée Générale, il sera considéré que le délai de 6 mois ne sera pas interrompu entre le 1er juillet 2020 et la date de reprise de la licence.*

Cet appel à candidature est lancé **après de l'ensemble des clubs appartenant au Comité du Puy-de-Dôme**. En revanche, lors de l'Assemblée Générale, seuls seront appelés à voter pour la désignation des délégués départementaux les clubs du Puy-de-Dôme dont aucune équipe senior n'opère en Championnat de France.

ÉLECTION AU COMITÉ DIRECTEUR DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Conformément aux articles 9 et 11 des Statuts du Comité Départemental adoptés le 28 juin 2019 à ST-PRIEST-BRAMEFANT, l'Assemblée Générale procédera au renouvellement de l'ensemble des membres du Comité Directeur du Comité de Basketball du Puy-de-Dôme. Il est donc fait appel à candidature afin de pourvoir ces postes.

- **30 postes à pourvoir.**

Le Comité Directeur est composé de 30 membres dont 1 médecin au minimum.

La répartition par genre des 30 sièges répond aux règles suivantes :

- 12 femmes licenciées au minimum
- 18 hommes licenciés au maximum

- **Est éligible** toute personne âgée de 16 ans au moins, jouissant de ses droits civiques, licenciée pour la saison en cours et depuis au moins six mois* à la date de l'Assemblée Générale dans l'un des groupements sportifs du département du Puy-de-Dôme.

** Lorsque l'Assemblée Générale se tiendra après le 30 juin 2020 (fin de la saison sportive 2019/20), et si les candidats sont à nouveau licenciés avant la date de l'Assemblée Générale, il sera considéré que le délai de 6 mois ne sera pas interrompu entre le 1er juillet 2020 et la date de reprise de la licence.*

- **Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :**

- la fonction de Conseiller Technique Sportif ;
- toute appartenance au personnel salarié de la structure.

- **Ne peuvent être élues au Comité Directeur :**

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

Les candidatures reçues précédemment et dont la conformité a été validée par la commission électorale réunie le 05 mai dernier, sont maintenues et n'ont pas à être envoyées une nouvelle fois.

Pour les personnes souhaitant candidater à l'occasion de ce nouvel appel, l'imprimé d'acte de candidature complété et signé ainsi que la fiche renseignements devront être adressés :

1/ par pli recommandé**, au plus tard le **lundi 06 juillet 2020** délai de rigueur (cachet de la Poste faisant foi), à :

Comité Départemental du Puy-de-Dôme de Basketball (Commission Electorale)
63 avenue Barbier Daubrée
63100 CLERMONT-FERRAND

**L'envoi du [recommandé en ligne est autorisé](#)

2/ ET par courriel à contact@basket63.com, accompagné de l'avis de dépôt du recommandé.

Gérald NIVELON
Président du Comité

